

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

A 104
Question écrite n° 42529

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le projet de prolongement de l'A 104 jusqu'à Poissy-Orgeval. Le rapport Mobilité 21 « pour un schéma national de mobilité durable », qui lui a été remis le 27 juin 2013 préconise de renvoyer le projet routier A 104 Méry-sur-Oise-Orgeval au rang des secondes priorités. Le rapport estime en effet que, si ce projet répond à un besoin réel dans le secteur concerné, il reste extrêmement controversé et nécessite une poursuite de la concertation. Tout en saluant l'arrêt du projet d'A 104 dans son tracé actuel, il souhaiterait savoir s'il est disposé à engager au plus vite de nouvelles études, afin d'apprécier le coût et la faisabilité d'un projet alternatif moins onéreux et qui répondrait à la saturation automobile croissante dans le secteur concerné. Ce projet consisterait d'une part à aménager la partie nord de la RN 184 avec un raccordement sur l'A 14, axe non saturé, et à engager au plus vite une réflexion sur le développement des transports en commun.

Texte de la réponse

Le projet de prolongement de la Francilienne (A104) au nord-ouest de l'Île-de-France vise à répondre aux enjeux d'aménagement, de structuration et de développement économique que connaît ce territoire, ainsi qu'aux problèmes de congestion constatés régulièrement sur la RN 184 et les axes desservant les nombreuses zones d'activité du secteur (dont les usines Peugeot de Poissy). Ce projet a fait l'objet d'un débat public en 2006. à l'issue de ce débat, le ministre chargé des transports avait confirmé, l'opportunité du projet de prolongement en retenant le tracé dit « vert ». Les études préalables à l'enquête publique de déclaration d'utilité publique, menées depuis, ont conduit à de nombreuses adaptations techniques du projet afin d'optimiser son intégration dans les secteurs traversés et d'en améliorer l'acceptabilité locale. Le coût du projet est dans ce contexte dorénavant évalué à plus de 3 milliards d'euros. Aujourd'hui, force est de constater que le projet demeure malgré tout controversé, notamment dans le choix de son tracé. Si un certain consensus semble se dégager dans le département du Val-d'Oise, des divergences importantes subsistent dans celui des Yvelines. Par ailleurs, audelà de la question du tracé, la question du financement reste posée. Dans son rapport du 27 juin 2013, la commission « Mobilité 21 » préconise de classer le projet de prolongement de l'A104 en secondes priorités, quel que soit le scénario financier considéré et, compte-tenu du caractère controversé du projet, recommande de poursuivre la concertation. L'État partage cette analyse et entend poursuivre les études et la concertation afin de clarifier les caractéristiques et les modalités de réalisation de ce projet.

Données clés

Auteur: M. David Douillet

Circonscription: Yvelines (12e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42529

Rubrique: Voirie

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE42529

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche **Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>12 novembre 2013</u>, page 11787 Réponse publiée au JO le : <u>21 janvier 2014</u>, page 730